

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Acquisition d'un autobus d'occasion : Lancement de la consultation

La Commune est propriétaire d'un autobus Irisbus Agora immatriculé CN-840-ED mis en circulation en 2012.

Le prochain contrôle technique doit être effectué avant le 10 novembre 2022.

Compte tenu de l'état et l'ancienneté de ce véhicule, la Commune n'envisage pas d'investir dans des réparations et souhaite acquérir un autobus d'occasion en remplacement ; un budget de 132.000 euros toutes taxes comprises a été alloué à cette opération à l'occasion du vote du budget primitif 2022.

Le marché des autobus d'occasion est très tendu et l'offre quasi inexistante. Or, l'organisation de la mobilité au sein du territoire communal justifie que la Commune dispose d'un autobus en état de fonctionnement au plus tard pour l'ouverture de la station en décembre prochain.

Au regard de ces contraintes, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les services de la commune ont procédé au lancement et à la publication d'une consultation selon les modalités suivantes :

- Date de la publication : 5 septembre 2022
- Supports de publication : Affiches de Grenoble et Profil Acheteur (www.marches-securise.fr)
- Date et heure limites de réception des offres : 26 septembre 2022 à 12h00
- Caractéristiques principales du véhicule souhaitées:
 - o nombre de places : entre 60 et 86
 - o kilométrage : moins de 250.000 kms
 - o année : entre 2018 et 2022 (Norme Euro 6)
- Critères de jugement : 55% prix - 45% valeur technique

Il est nécessaire que Conseil municipal approuve le lancement de la consultation qui vient de lui être présentée.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 26/09/2022

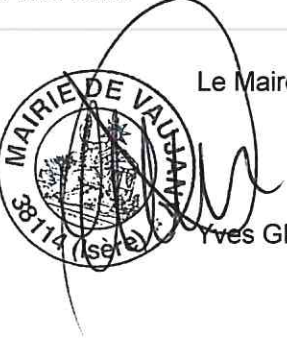
ID : 038-213805278-20220922-11_220922_05-DE

- Approuve la consultation qui a été lancée le 5 septembre 2022 d'occasion ;
- Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 article 2182 du budget communal 2022;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 23/09/22

Le Maire

Yves GENEVOIS

MAIRIE DE VAUVRAN
41188
(Sère)